



Commission
européenne



CASP 2022

Activités coordonnées en matière
de sécurité des produits

Rapport final



Table des matières

Liste des abréviations	2
Résumé	3
Principaux résultats et conclusions du CASP2022	5
1. Projet CASP2022	8
1.1 Description du CASP2022 et de ses activités	8
1.2 ASM participantes	9
2. Activités spécifiques aux produits	10
2.1. Jouets avec aimants	10
2.2. Substances chimiques dans les jouets	11
2.3. Poussettes pour bébés	12
2.4. Purificateurs d'air et stérilisateurs à l'ozone	13
2.5. Adaptateurs de voyage	14
2.6. Produits d'hygiène	15
3. Activités horizontales	16
3.1. Renforcement de communication	16
3.2. Évaluation et gestion des risques	17
3.3. Surveillance du marché en ligne	18
3.4. Biens et produits vendus sur les marchés de rue	19
4. Conclusions	20
4.1. Principaux résultats	20
4.2. Conclusions générales et enseignements tirés	21
4.3. Recommandations	22

Liste des abréviations

ABRÉVIATION	DESCRIPTION
AH	Activité horizontale
AH1	Renforcement de communication
AH2	Évaluation et gestion des risques
AH3	Surveillance du marché en ligne
AH4	Biens et produits vendus sur les marchés de rue
ASM	Autorité de surveillance du marché
ASP	Activités spécifiques aux produits
ASP1	Jouets avec aimants
ASP2	Substances chimiques dans les jouets
ASP3	Poussettes pour bébés
ASP4	Purificateurs d'air et stérilisateurs à l'ozone
ASP5	Adaptateurs de voyage
ASP6	Produits d'hygiène
CASP	Activités coordonnées en matière de sécurité des produits
DG JUST	Direction générale de la justice et des consommateurs de l'Union européenne
EEE	Espace économique européen
FR	Norme européenne
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (CE 1907/2006)

Résumé

Présentation de la CASP2022 et de ses activités

Description générale

Les projets d'activités coordonnées en matière de sécurité des produits (CASP) permettent à toutes les autorités de surveillance du marché des pays de l'Union européenne / de l'Espace économique européen de coopérer pour renforcer la sécurité des produits mis sur le marché unique européen.

L'objectif du projet CASP est de garantir la sécurité du marché unique en dotant les autorités de surveillance du marché des outils nécessaires pour tester conjointement les produits mis sur

le marché, déterminer les risques que ces derniers présentent et définir des positions et des procédures communes. De plus, le projet CASP vise à faciliter les discussions et à établir un échange d'idées significatif pour développer des approches, des méthodologies, des outils pratiques et des lignes directrices communes. Il contribue également à sensibiliser davantage les opérateurs économiques et les consommateurs à la sécurité des produits grâce à une stratégie de communication active relative à leurs activités et leurs résultats.

Description des activités

Les projets CASP rassemblent les autorités de surveillance du marché et leur permettent de collaborer en fonction de leurs priorités. Chaque année, le CASP comprend différentes activités, regroupées en activités spécifiques à un produit et activités horizontales. Les tâches effectuées par les autorités de surveillance du marché dans le cadre de ces deux types d'activités varient considérablement.

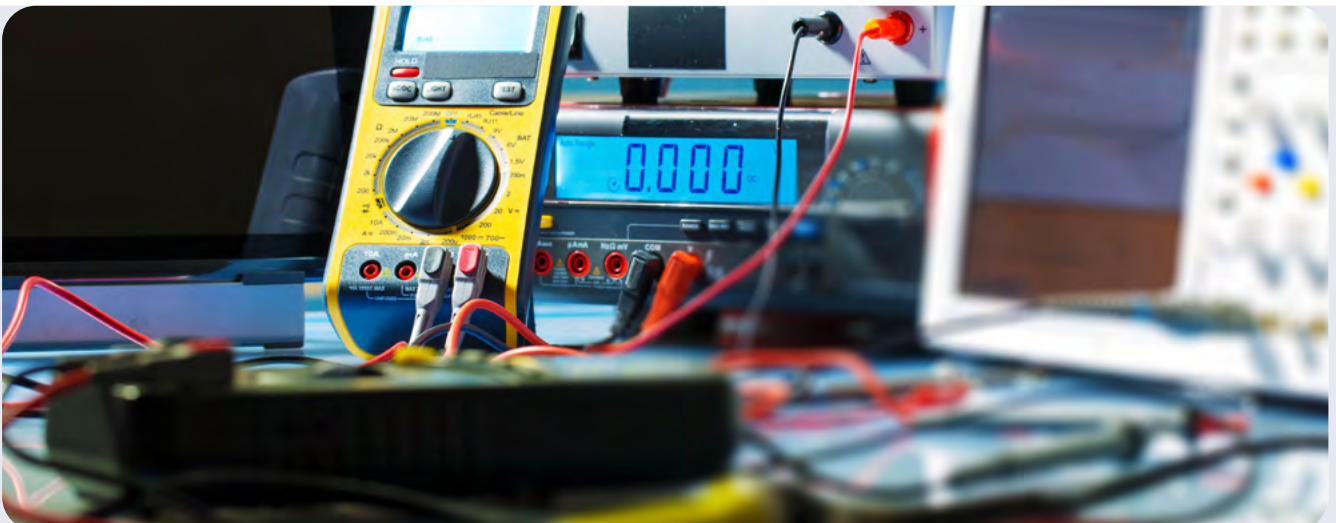
Pour les activités spécifiques à un produit, les autorités de surveillance du marché testent conjointement différents types de produits mis sur le marché unique dans des laboratoires accrédités, déterminent les risques qu'ils peuvent présenter et élaborent des positions et des procédures communes. Dans le cadre des activités horizontales, le CASP vise à faciliter les discussions et à mettre en place un partage de connaissances afin de développer des méthodologies, des outils pratiques et des lignes directrices communes afin d'harmoniser davantage les approches communes.

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS

1. Jouets avec aimants
2. Substances chimiques dans les jouets
3. Poussettes pour bébés
4. Purificateurs d'air et stérilisateurs à l'ozone
5. Adaptateurs de voyage
6. Produits d'hygiène

ACTIVITÉS HORIZONTALES

1. Renforcement de communication
2. Évaluation et gestion des risques
3. Surveillance du marché en ligne
4. Biens et produits vendus sur les marchés de rue





ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES AUX PRODUITS

①
Validation du plan de test et d'échantillonnage commun.

②
Sélection du laboratoire de test.

③
Collecte et transport des échantillons au laboratoire de test.

④
Test et remise des rapports de test.

⑤
Exercice d'évaluation des risques.

⑥
Mesures correctives prises sur les produits testés.

Campagne de communication.



ACTIVITÉS HORIZONTALES

①
Collecte et analyse des données. Enquêtes, entretiens et recherches documentaires pour identifier les besoins, les lacunes et les défis liés à la surveillance du marché.

②
Réunions de lancement. Discussion sur les objectifs spécifiques et les livrables des activités.

③
Réunions intermédiaires. Présentation des différents documents d'orientation et discussion à leur sujet.

④
Conclusions, recommandations et rapports. Discussion sur les enseignements tirés et conclusions finales et recommandations.

⑤
Communications externes.

Principaux résultats et conclusions du CASP2022

Points forts et principaux résultats des activités spécifiques à un produit

En combinant les six activités spécifiques à un produit, 431 échantillons ont été prélevés par les autorités de surveillance du marché participantes selon une méthodologie d'échantillonnage harmonisée définie pour chaque catégorie de produits. Les prélèvements ont été effectués sur la base d'une présélection par chacune des autorités de surveillance du marché, en fonction des particularités de chaque marché.

Pour chaque activité spécifique à un produit, les échantillons ont été testés dans un seul laboratoire de test accrédité selon un plan de test commun. En plus des tests en laboratoire, les autorités de surveillance du marché ont également contrôlé les avertissements, les marquages et les instructions rédigés dans leur(s) langue(s) nationale(s).

Les résultats des tests de toutes les activités menées dans le cadre du CASP2022 sont basés sur les tests des produits spécifiques échantillonnés par des autorités de surveillance du marché expérimentées. Les autorités de surveillance du marché prélèvent généralement des échantillons selon une approche fondée sur les risques. Étant donné que les autorités de l'Union européenne/de l'Espace économique européen ne participent pas toutes à une activité donnée, les résultats finaux ne fournissent pas une image statistiquement fiable du marché unique européen. Les mesures correctives prises sur les échantillons testés s'attachent à retirer du marché les produits qui présentent un risque pour la santé et la sécurité des consommateurs.

Le graphique ci-dessous illustre les résultats globaux des tests pour chaque activité spécifique à un produit.

Figure 1 - Nombre total d'échantillons testés (N=431)

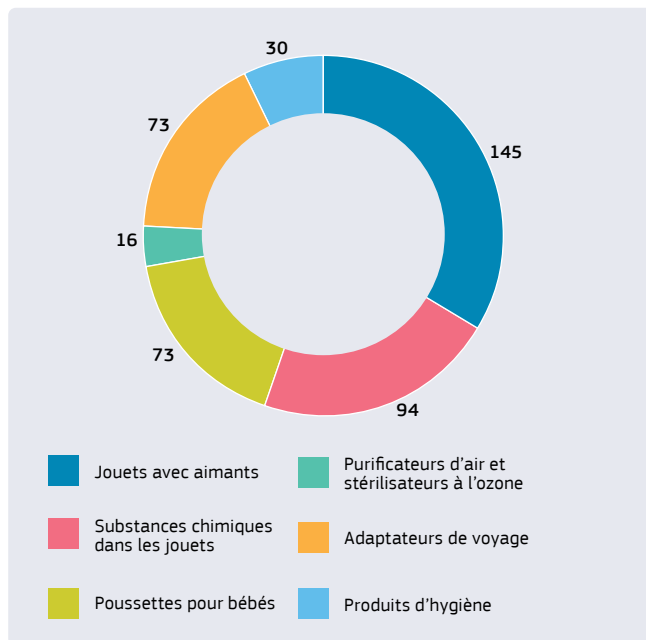


Figure 2 - Résultats globaux des tests, comprenant les avertissements, les marquages et les instructions (N=431)

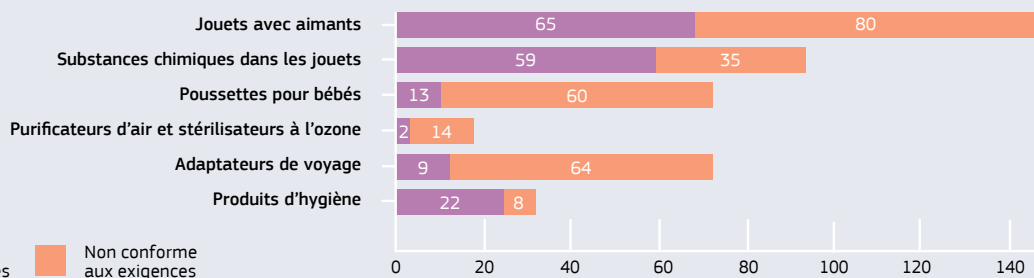
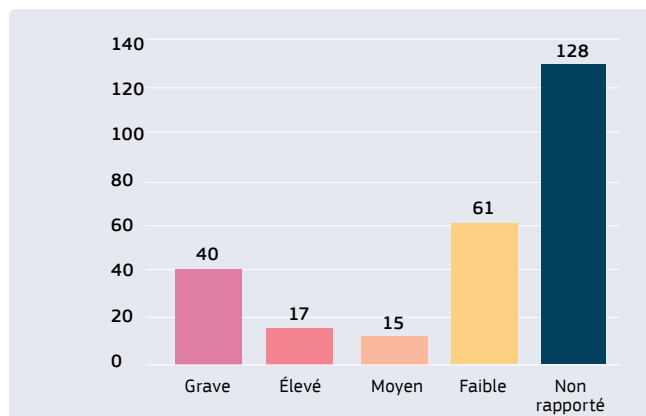


Figure 3 - Vue d'ensemble des niveaux de risque des produits qui ne respectaient pas les exigences (N=261)



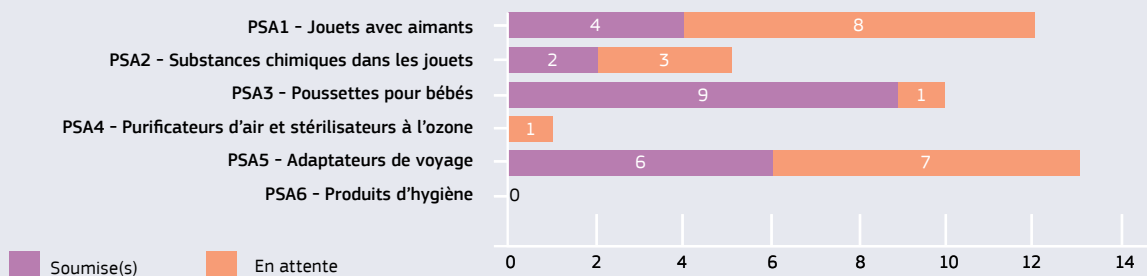
Les autorités de surveillance du marché ont procédé à des évaluations des risques pour chaque échantillon qui ne respectait pas les exigences afin d'identifier et de quantifier les risques pour les consommateurs. Cet exercice conjoint consistait notamment à déterminer la gravité des blessures potentielles que pourrait subir l'utilisateur et la probabilité que de telles blessures se produisent. Les exercices conjoints d'évaluation des risques constituent une partie essentielle de l'activité pendant les réunions, permettant aux autorités de surveillance du marché d'élaborer des approches communes et de discuter des cas complexes. Les autorités de surveillance du marché ont également eu l'occasion de rendre compte et d'échanger leurs points de vue sur les mesures correctives prises¹.

¹ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

Tableau 1 - Résumé des mesures correctives prises par activité spécifique à un produit

MESURES CORRECTIVES PRISES	PSA1	PSA2	PSA3	PSA4	PSA5	PSA6	TOTAL
Rappel du produit auprès de l'utilisateur final	5	2	1		12		20
Retrait du produit du marché	6	5	15	2	2		30
Interdiction de la vente du produit	3						3
Arrêt des ventes	3	1	2		5		11
Suppression de la liste de produits par la place de marché en ligne/ boutique en ligne	4						4
Demande à l'opérateur économique de modifier/améliorer le produit	2				7		9
Demande à l'opérateur économique d'apposer des avertissements appropriés sur le produit	18	2	2		11		33
Notification de l'autorité de surveillance du marché responsable						2	2
Notification de l'opérateur économique des résultats des tests						6	6
Autres		10	7				17
Non rapporté	39	15	33	12	27		126
TOTAL	80	35	60	14	64	8	261

Figure 4 - Notifications au Safety Gate sur la base des résultats des tests CASP2022 (N=41)



Points forts et principaux résultats des activités horizontales

Les activités horizontales ont permis aux autorités de surveillance du marché de discuter des défis associés à divers sujets d'intérêt commun, d'échanger des points de vue et des bonnes pratiques et de préparer des solutions viables aux défis communs. Les lignes directrices, manuels et documents d'orientation élaborés dans le cadre de ces activités visent à

accroître l'efficacité des opérations de surveillance du marché de toutes les autorités de surveillance du marché de l'Union européenne/l'Espace économique européen, et sont également mis à la disposition de toutes les autorités.

Le tableau ci-dessous résume les principaux résultats des activités horizontales du CASP2022.

Tableau 2 - Activités horizontales

ACTIVITÉS HORIZONTALES	RÉSULTATS
Renforcement de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation résumant les «approches communes et les meilleures pratiques en matière de communication dans le cadre du CASP» • Extraits vidéo des ateliers et des formations
Évaluation et gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'orientation sur les risques • Compilation d'études de cas • Document d'orientation sur les outils d'analyse et les bases de données permettant de détecter les nouveaux produits dangereux et les risques
Surveillance du marché en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Recueil des premières expériences, des meilleures pratiques et des recommandations relatives au règlement (Union européenne) 2019/1020 • Modèle pour un signalement plus efficace aux signataires de l'engagement sur la sécurité des produits (Pledge) • Bibliothèque des outils de surveillance du marché en ligne disponibles
Biens et produits vendus sur les marchés de rue	<ul style="list-style-type: none"> • Infographies pour les vendeurs sur les marchés de rue • Un document d'orientation sur la manière d'effectuer des contrôles sur les marchés de rue



Recommandations

Un ensemble structuré de recommandations a été formulé pour chaque activité, qui s'adresse aux opérateurs économiques, aux consommateurs et aux autorités européennes et nationales, sur la base des discussions tenues entre les autorités de surveillance du marché tout au long du projet et des résultats généraux des activités. La version complète de ces recommandations est incluse à la fin du présent rapport et les recommandations spécifiques liées à chaque activité sont énoncées dans les rapports d'activité qui y sont consacrés.

1. Projet CASP2022

1.1. Description du CASP2022 et de ses activités

Description générale

Le CASP2022 représente la quatrième édition des projets CASP habituels. Le projet CASP2022 comprend deux types d'activités:

- les activités de test qui consistent à tester des produits relevant des catégories de produits identifiées en adoptant des critères de test et d'échantillonnage communs;
- le partage des connaissances et les discussions visant à développer et à améliorer les méthodologies existantes et les approches communes pour différents aspects de la surveillance du marché.

Avant le lancement du projet CASP2022, la direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne a coordonné un exercice d'établissement des priorités afin de recueillir les contributions des États membres et des pays de l'EEE concernant le choix des produits et des domaines à inclure dans les activités coordonnées. Dans le cadre du projet CASP2022, les ASM ont sélectionné les six activités spécifiques à un produit et les quatre activités horizontales suivantes:

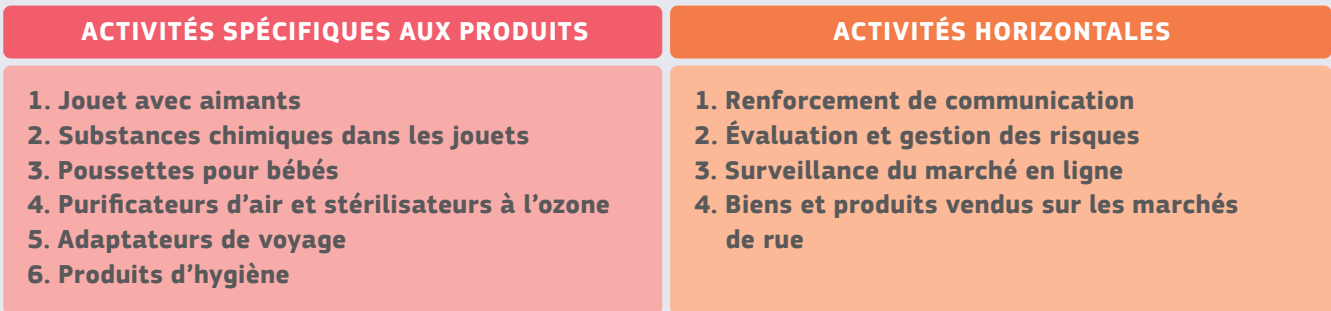
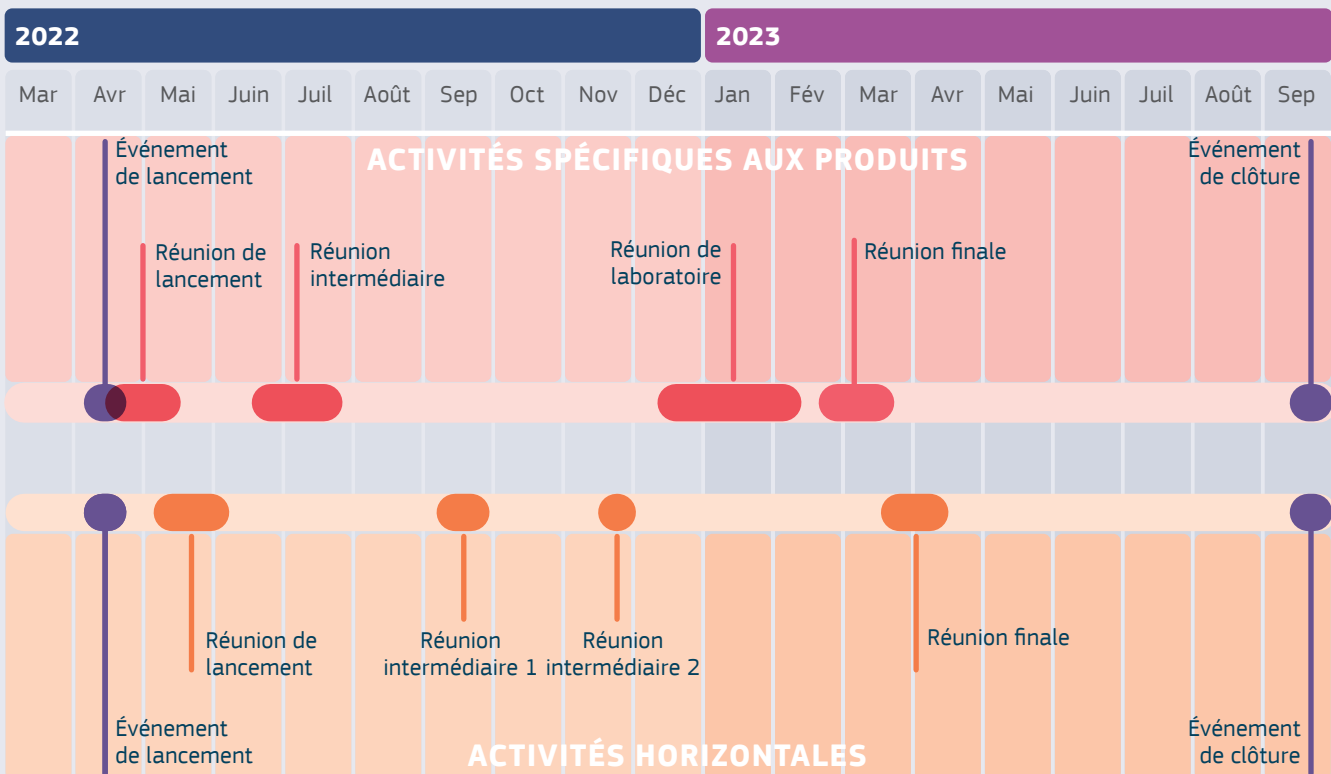


Figure 5 - Échéancier des activités du projet CASP2022



1.2. ASM participantes

Au total, 37 autorités de 22 États membres de l'UE / pays de l'EEE ont participé au projet CASP2022.

PAYS	ASM / AUTORITÉ DOUANIÈRE										
		PSA1	PSA2	PSA3	PSA4	PSA5	PSA6	HA1	HA2	HA3	HA4
Allemagne	Gouvernement du district de Cologne	x		x		x					
	Gouvernement de Haute-Bavière – Inspection du commerce	x									
	Gouvernement du district de Düsseldorf					x		x			
	Gouvernement du district de Detmold							x			
	Ministère de l'environnement et de la protection des consommateurs de la Sarre							x			
	Autorité bavaroise de surveillance du commerce										x
Autriche	Ministère fédéral des affaires sociales, de la santé, des soins et de la protection des consommateurs	x	x	x			x	x			
	Service public fédéral Économie – Direction générale de la Qualité et de la Sécurité	x		x					x	x	x
Belgique	Service public fédéral Santé, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement						x			x	
	Agence fédérale des médicaments et des produits de santé									x	
	Commission pour la protection des consommateurs			x				x			
Bulgarie	Service de protection des consommateurs, ministère de l'énergie, du commerce et de l'industrie	x				x					
	Département des services électriques et mécaniques, ministère des transports, des communications et des travaux publics					x					
	Département de l'inspection du travail, ministère du travail, de la protection sociale et de l'assurance sociale							x	x		
Croatie	Inspection d'État	x		x			x				
Estonie	Autorité de régulation technique et de protection des consommateurs		x					x			
Finlande	Agence finlandaise de la sécurité et des produits chimiques (Tukes)					x			x	x	
	Centre finlandais de l'environnement							x			
France	Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)		x				x	x			
	Direction générale des Douanes et Droits indirects					x					
	SSMVM - Service de surveillance des véhicules et des moteurs - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires/Ministère de la Transition énergétique							x			
	Commission de la concurrence et de la protection des consommateurs	x	x			x		x	x	x	x
Islande	Autorité du logement et de la construction	x		x							
	Centre de protection des droits des consommateurs	x		x				x		x	
Lituanie	Autorité nationale de protection des droits des consommateurs							x			
Luxembourg	Institut Luxembourgeois de la Normalisation, de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits et services (ILNAS) – Autorité de la surveillance du marché	x						x			
Malte	Autorité maltaise de la concurrence et de la consommation	x	x	x		x					
Norvège	Direction norvégienne de la protection civile	x								x	
Pologne	Office de la concurrence et de la protection des consommateurs		x			x		x			
Portugal	Direction générale de la consommation			x							
Slovaquie	Inspection du commerce slovaque		x		x					x	
Slovénie	Inspection de la santé		x								
	Inspection du marché de la République de Slovénie				x				x	x	
Suède	Agence suédoise des produits chimiques		x							x	
	Office national suédois de la sécurité électrique				x	x					
Tchéquie	Autorité tchèque d'inspection du commerce	x		x	x			x		x	
	Ministère de l'Industrie et du Commerce							x	x	x	x
TOTAL		13	9	10	4	10	4	17	6	12	4

2. Activités spécifiques aux produits

Les prélèvements ont été effectués sur la base d'une présélection par chacune des ASM, en fonction des particularités de chaque marché.

2.1. Jouets avec aimants

L'activité s'est concentrée sur les jouets avec aimants et destinés aux enfants de plus et moins de 36 mois. Les ASM participantes ont prélevé 145 échantillons au total. 50 échantillons ont été prélevés en ligne et 95 dans des magasins physiques.

Critères de test

Les produits prélevés ont été testés conformément à la norme européenne harmonisée (EN) 71-1:2014+A1:2018 Sécurité des jouets - Partie 1: propriétés mécaniques et physiques; Le point 4.23 de la norme stipule les exigences applicables aux jouets qui comprennent des aimants et des composants magnétiques.

Résultats des tests

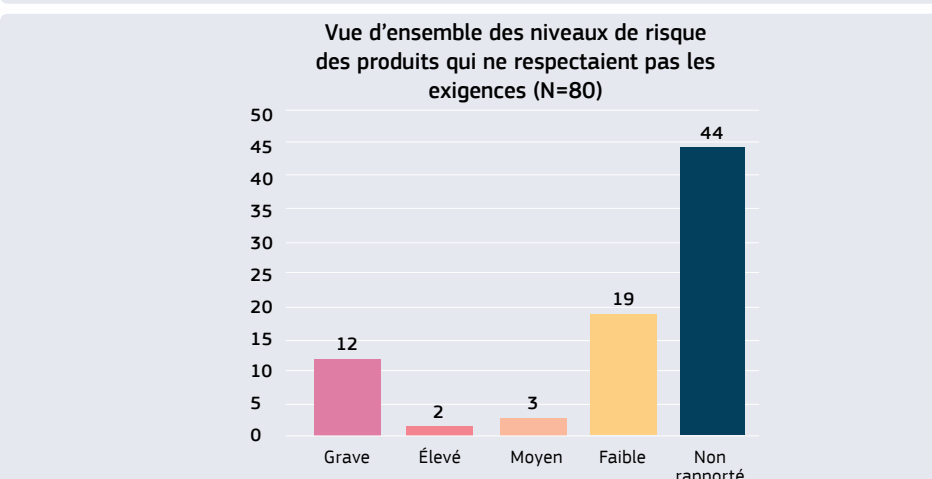
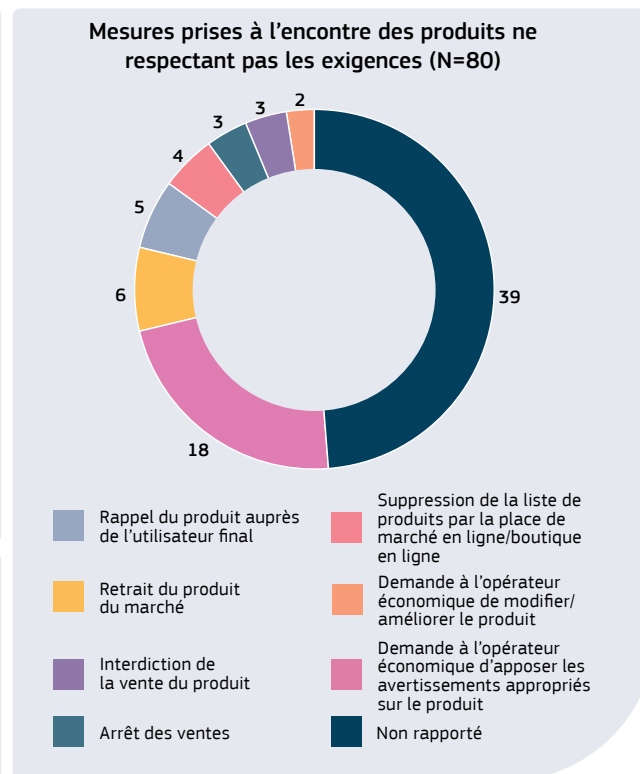
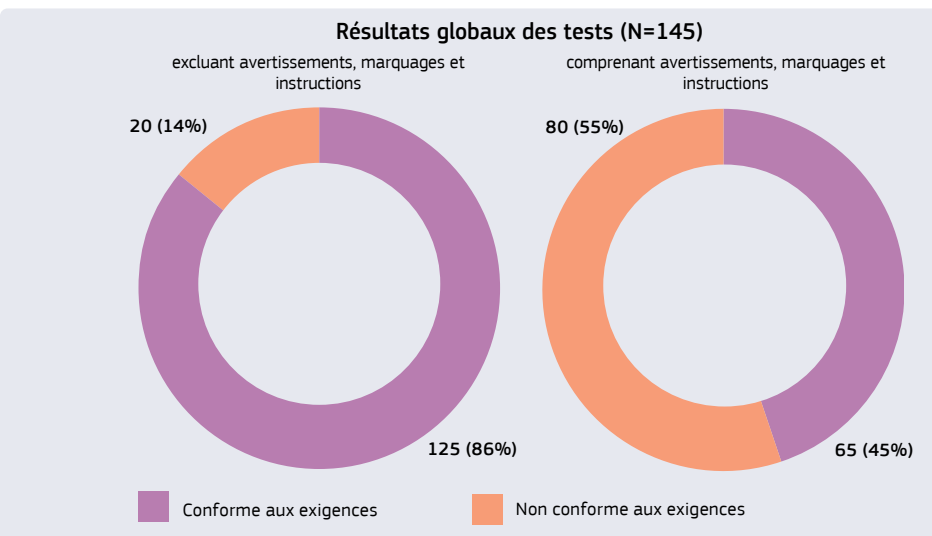
Au total, 20 des 145 jouets testés ne respectaient pas au moins une des exigences techniques évaluées par le laboratoire et définies dans le plan de test final. Les 125 produits restants respectaient tous les exigences applicables.

Les principaux cas de non-conformité concernaient les points 4.22 Petites balles et 4.23 Aimants. Les petits aimants dont l'indice de flux magnétique dépasse largement la limite autorisée sont particulièrement préoccupants. À la lumière des résultats des tests, il convient d'accorder une attention particulière aux jouets fantaisie, tels que les néocubes. Ces jouets présentent un risque de blessure car ils sont composés de petits aimants puissants qui peuvent être avalés ou inhalés par les jeunes enfants.

Niveaux de risque et mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre².

À la suite des actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, quatre produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate, et des notifications pour huit autres produits sont en attente.



² Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

2.2. Substances chimiques dans les jouets

L'activité couvrait les jouets en plastique souple et en plastique dur destinés aux enfants âgés de plus et de moins de 36 mois. Les ASM participantes ont prélevé 94 échantillons au total. 19 échantillons ont été prélevés en ligne et 75 dans des magasins physiques.

Critères de test

Les tests ont porté sur la détection de la présence de substances chimiques dangereuses non autorisées qui présentent des risques pour la santé humaine. Plus précisément, le plan de test s'est concentré sur la détection:

- des phtalates, des hydrocarbures aromatiques polycycliques et du cadmium, conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH);
- de la migration de 17 métaux restreints par la directive relative à la sécurité des jouets (2009/48/CE), à l'exception du chrome (VI) et de l'étain organique;
- du formaldéhyde, du bisphénol A, du phénol et des retardateurs de flamme, en lien avec l'appendice C de l'annexe II de la directive relative à la sécurité des jouets.

Résultats des tests

Au total, 86 des 94 produits testés par le laboratoire respectaient les exigences de santé et de sécurité définies dans le plan de test final. Des substances chimiques dangereuses dépassant les valeurs limites ont été détectées exclusivement dans des jouets fabriqués entièrement ou partiellement à partir de plastique souple.

Globalement, le taux de non-conformité aux exigences applicables était de 14 % pour les jouets destinés aux enfants de plus de 36 mois, contre 4 % pour les jouets destinés aux enfants de moins de 36 mois.

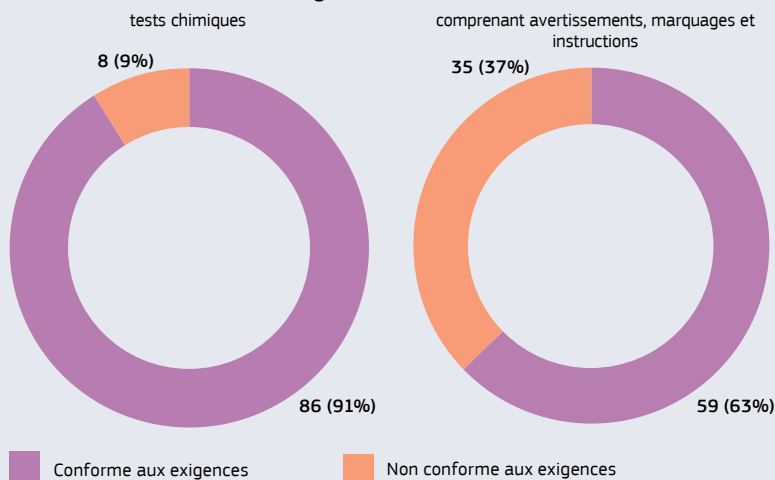
Niveaux de risque et mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre³.

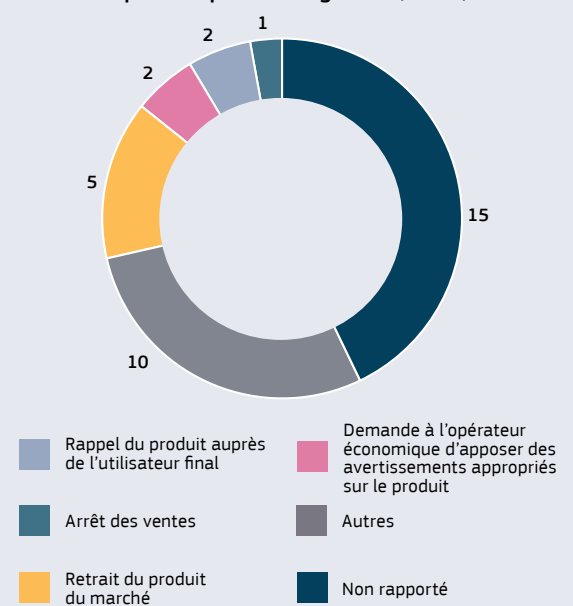
Les huit échantillons qui ne respectaient pas les exigences des tests chimiques ont été considérés comme présentant un risque grave ou élevé.

À la suite des actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, deux produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate, et des notifications pour trois autres produits sont en attente.

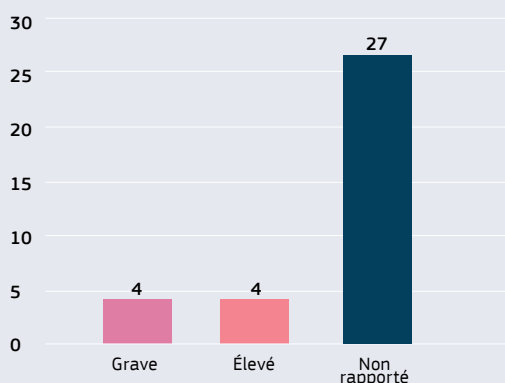
Résultats globaux des tests (N=94)



Mesures prises à l'encontre des produits ne respectant pas les exigences (N=35)



Vue d'ensemble des niveaux de risque des produits qui ne respectaient pas les exigences (N=35)



³ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

2.3. Poussettes pour bébés

L'activité s'est concentrée sur les poussettes et les landaus conçus pour des enfants pesant jusqu'à 15 kg, comprenant toute plate-forme intégrée sur laquelle un enfant pesant jusqu'à 20 kg peut se tenir debout. Les ASM participantes ont prélevé 73 échantillons au total. 21 échantillons ont été prélevés en ligne et 52 dans des magasins physiques.

Critères de test

Le plan de test comprenait une sélection de points de la norme EN 1888-1:2018 portant sur les risques mécaniques et la durabilité du marquage.

Des tests supplémentaires selon la norme EN 1466:2014/AC:2015 ont été menés en vue d'évaluer des caractéristiques telles que le système de harnais ou la ou les poignées de transport des poussettes pouvant être converties de sièges en landaus.

Résultats des tests

Au total, 29 des 73 produits testés par le laboratoire respectaient les exigences techniques définies dans le plan de test final.

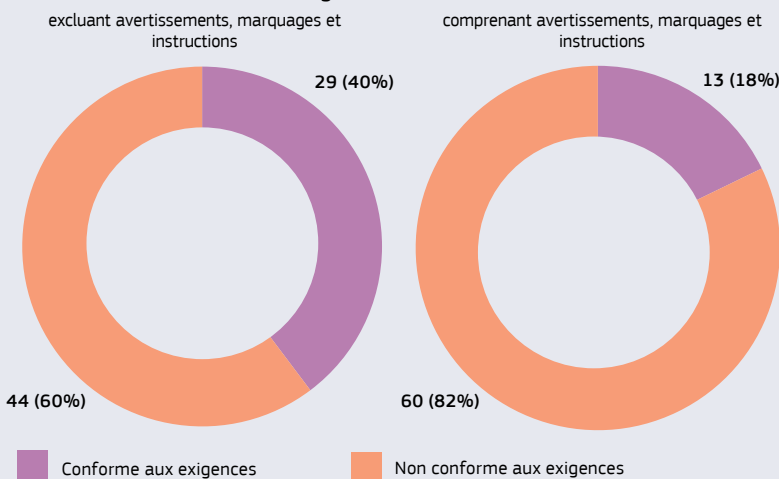
Un nombre considérable de poussettes n'était pas conforme aux exigences des points 8.1 Fonction de protection (15 produits), 8.3 Risques dus aux parties mobiles (14 produits) et 8.10 Intégrité structurelle (29 produits).

Niveaux de risque et mesures prises

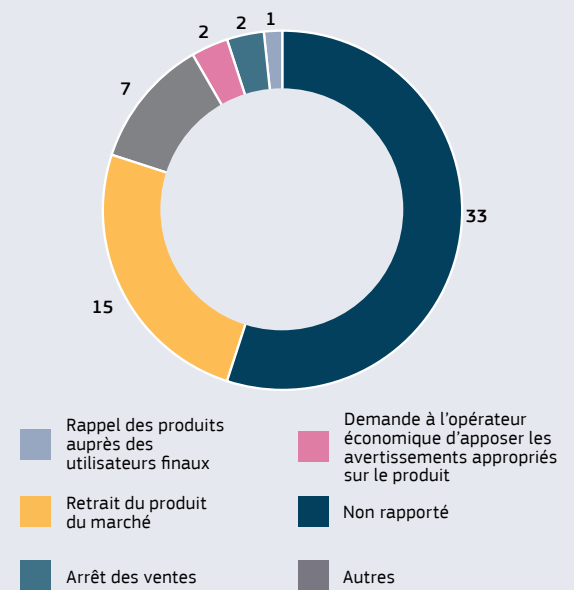
Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre⁴.

À la suite des actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, neuf produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate et une notification pour un autre produit est en attente.

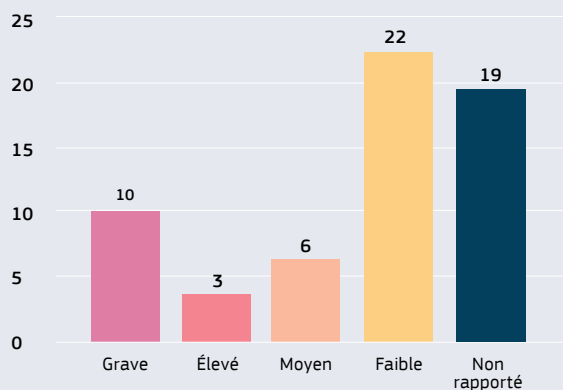
Résultats globaux des tests (N=73)



Mesures prises à l'encontre des produits testés ne respectant pas les exigences (N=60)



Vue d'ensemble des niveaux de risque des produits qui ne respectaient pas les exigences (N=60)



⁴ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

2.4. Purificateurs d'air et stérilisateurs à l'ozone

L'activité s'est concentrée sur les purificateurs d'air et les stérilisateurs à l'ozone fonctionnant sur secteur et posés à même le sol ou sur des surfaces. Les ASM participantes ont prélevé 16 échantillons au total. 14 échantillons ont été prélevés en ligne et deux dans des magasins physiques.

Critères de test

Le plan de test comprenait les exigences des normes suivantes:

- **EN 60335-1:2012 Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.** Cette norme énonce les principales exigences applicables à tous les appareils domestiques fonctionnant sur secteur, et est utilisée en conjonction avec les normes spécialisées pertinentes, telles que la norme EN 60335-2-65 Règles particulières pour les épurateurs d'air. Une sélection de tests utilisant les points des normes pertinentes a été effectuée afin d'identifier les principaux risques électriques et mécaniques posés par les échantillons de produits prélevés.
- **EN 60335 Appareils électrodomestiques et analogues – Partie 2-109: Règles particulières pour les appareils de traitement de l'eau par rayonnements ultraviolets.** En particulier, le point 32 Rayonnement, toxicité et dangers analogues a été utilisé pour déterminer si l'ozone généré dépassait les valeurs limites prévues par la norme.

- **EN 62471:2008 Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes.** Le laboratoire s'est servi de cette norme comme référence pour la sécurité de la source de rayonnement UV et, même si la conformité à des points spécifiques de cette norme n'a pas été évaluée, un avis a été émis quant à la conformité des appareils utilisant des lampes.

Résultats des tests

Au total, 14 des 16 produits testés par le laboratoire ne respectaient pas les exigences définies dans le plan de test final.

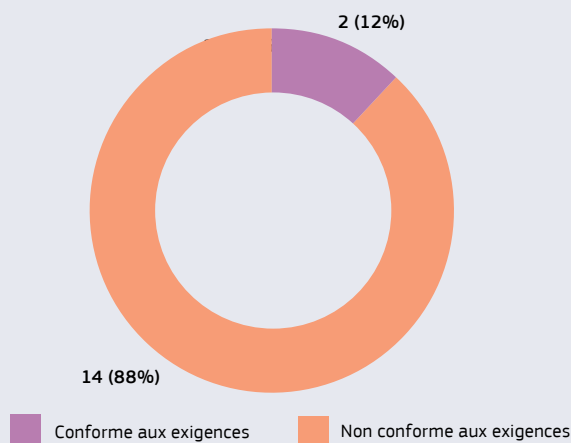
Au total, 44 % des produits ne respectaient pas les exigences de la norme EN 62471:2008 Sécurité photobiologique des lampes et des appareils utilisant des lampes; et 63 % ne respectaient pas les exigences du point 32 de la norme EN 60-335-2-109 – Rayonnement, toxicité et dangers analogues.

Niveaux de risque et mesures prises

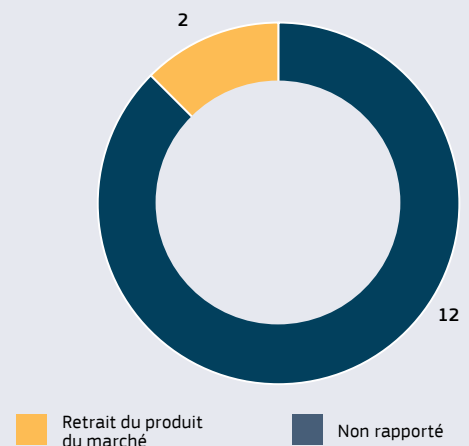
Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre⁵.

À la suite des actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, une notification Safety Gate est en attente.

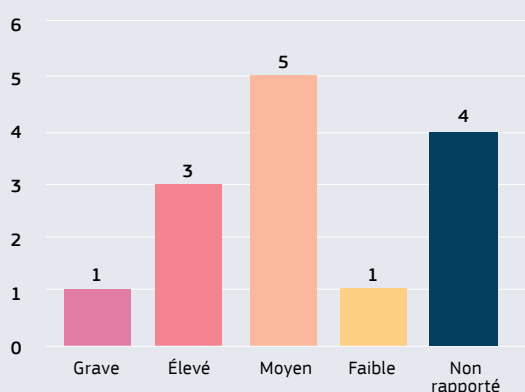
Résultats globaux des tests (N=16)
comprenant avertissements, marquages et instructions



Mesures prises à l'encontre des produits ne respectant pas les exigences (N=14)



Vue d'ensemble des niveaux de risque des produits qui ne respectaient pas les exigences (N=14)



⁵ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM

2.5. Adaptateurs de voyage

L'activité s'est concentrée sur deux catégories de produits: les adaptateurs de voyage universels et les adaptateurs de voyage simples. Les ASM participantes ont prélevé 73 échantillons au total. 12 échantillons ont été prélevés en ligne et 61 dans des magasins physiques.

Critères de test

Le plan de test pour cette activité se fondait sur une sélection de points de la norme CEI 60884-2-5:2017 Prises de courant pour usages domestiques et analogues – Parties 2-5: Exigences particulières pour les adaptateurs (contenant l'annexe AA Adaptateurs de voyage). Cette norme est utilisée conjointement avec la norme CEI 60884-1:2002, Amendement 1: 2006 et Amendement 2: 2013 Prises de courant pour usages domestiques et analogues – Partie 1: Règles générales.

Résultats des tests

Au total, 58 des 73 adaptateurs de voyage testés par le laboratoire ne respectaient pas au moins une des exigences techniques définies dans le plan de test final. Les 15 produits restants respectaient toutes les exigences du plan de test final.

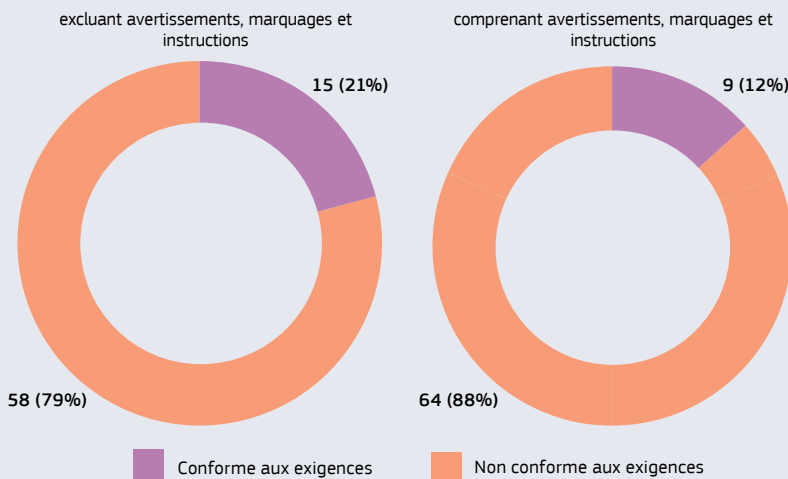
Au total, 84 % des adaptateurs de voyage simples et 75 % des adaptateurs de voyage universels ne respectaient pas les exigences des tests électriques et mécaniques. Les principaux problèmes concernant les adaptateurs de voyage étaient liés à leur construction, plus précisément à l'accessibilité des fiches mâles sous tension, à l'inefficacité ou à l'absence de clapets de sécurité, à la surchauffe à l'intérieur de l'adaptateur et à une mise à la terre inadéquate.

Niveaux de risque et mesures prises

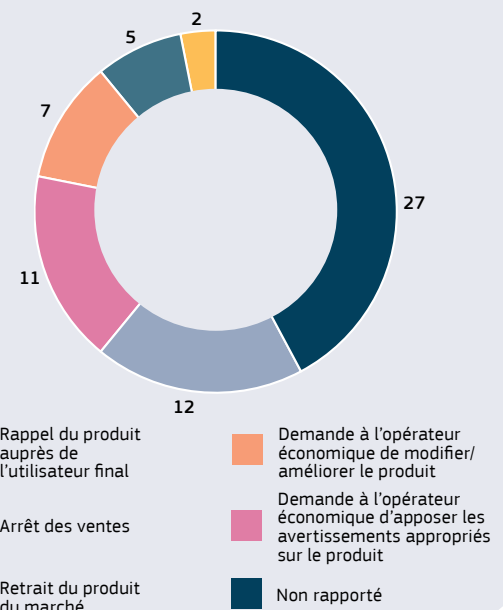
Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures correctives à prendre⁶.

À la suite des actions déclenchées par la campagne de tests conjointe, six produits ont fait l'objet de notifications Safety Gate, et des notifications pour sept autres produits sont en attente.

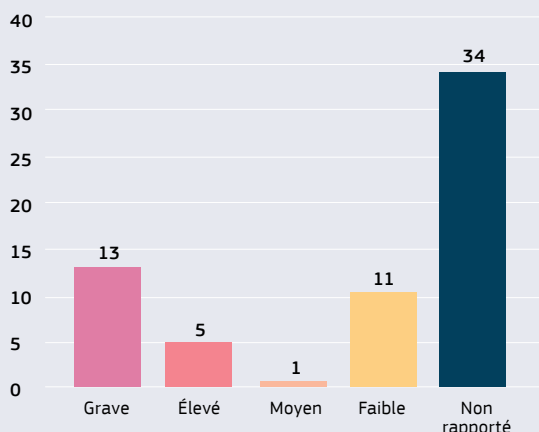
Résultats globaux des tests (N=73)



Mesures prises à l'encontre des produits ne respectant pas les exigences (N=64)



Vue d'ensemble des niveaux de risque des produits qui ne respectaient pas les exigences (N=64)



⁶ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

2.6. Produits d'hygiène

L'activité s'est concentrée sur les couches pour bébés, les protections contre l'incontinence à usage non médical, les serviettes ou protections contre l'incontinence, les produits menstruels externes (serviettes hygiéniques et protège-slips) et les produits menstruels internes (tampons avec ou sans applicateur). Les ASM participantes ont prélevé 30 échantillons au total. Tous les échantillons ont été prélevés dans des magasins physiques.

Critères de test

Le plan de test comprenait les normes EN et les règlements suivants:

- EN ISO 10993-18 - Caractérisation chimique des matériaux (calcul d'AET);
- EN ISO 10993-5 - Essais concernant la cytotoxicité in vitro;
- EN ISO 10993-23 - Essais concernant l'irritation;
- EN ISO 11737 - Test de biocharge - détermination d'une population de micro-organismes sur des produits (tampons uniquement);
- REACH - Examen préalable des substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

Résultats des tests

Au total, 22 produits respectaient toutes les exigences du plan de test. Huit échantillons ne respectaient pas les exigences de l'essai concernant la cytotoxicité (inhibition de la croissance cellulaire <30 %).

Les résultats montrent qu'à l'exception d'une serviette hygiénique, ce sont surtout les couches pour bébés (7 produits sur 11) qui ne respectaient pas les exigences de la norme EN ISO 10993-5:2009.

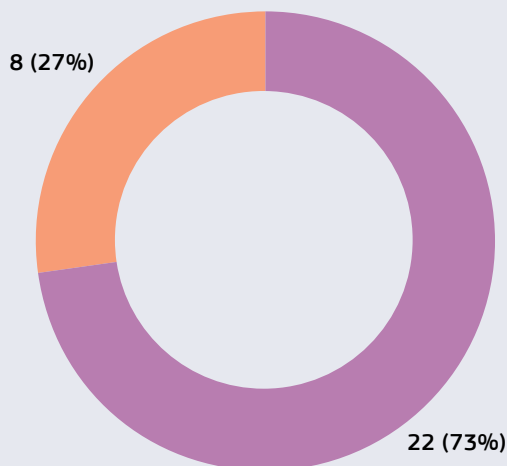
Niveaux de risque et mesures prises

Sur la base des résultats des tests, les ASM ont effectué des évaluations des risques et ont décidé des mesures à prendre⁷.

Les huit produits qui ne respectaient pas les exigences ont été identifiés comme présentant un risque faible. Les ASM ont informé les opérateurs économiques des résultats.

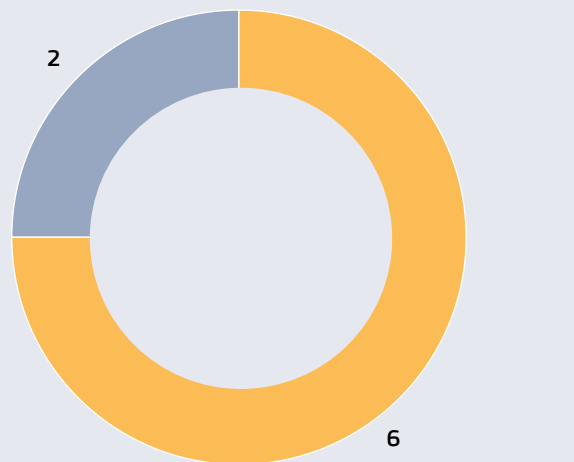
Résultats globaux des tests (N=30)

comprenant avertissements, marquages et instructions



■ Conforme aux exigences
 ■ Non conforme aux exigences

Mesures prises à l'encontre des produits ne respectant pas les exigences (N=8)



■ Notification de l'ASM responsable
 ■ Notification de l'opérateur économique des résultats des tests

⁷ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

3. Activités horizontales

Les activités horizontales ont permis aux ASM de discuter des défis associés à divers sujets d'intérêt commun, d'échanger des points de vue et des bonnes pratiques et de préparer des solutions viables visant à améliorer les méthodologies et les outils existants. Chaque activité vise à renforcer la coopération entre les ASM et à harmoniser les processus de surveillance du marché au niveau européen grâce à l'élaboration de documents d'orientation, de boîtes à outils et d'études.

3.1. Renforcement de communication

Contexte

Le programme de renforcement de communication a été conçu pour améliorer les efforts de communication interne et externe des ASM en matière de sécurité des produits. Si les ASM participant aux projets CASP possèdent généralement un haut niveau d'expertise technique et juridique, elles manquent parfois d'expérience spécifique en matière de communication. Étant donné le rôle important que joue la communication avec les consommateurs et les opérateurs économiques à l'heure d'assurer la réussite du projet CASP, l'activité visait à identifier les besoins, les défis et les meilleures pratiques spécifiques liés à l'utilisation d'outils et de ressources de communication pour les projets CASP. Alors que l'activité ciblait principalement les services de communication des ASM, il a été difficile de mobiliser des professionnels de la communication désignés, notamment en raison du fait que de nombreuses ASM ne possèdent pas de service de communication proprement dit.

Objectifs

L'activité visait à accroître l'utilisation par les ASM des ressources et des outils de communication, ainsi qu'à encourager celles-ci à jouer un rôle plus actif dans l'élaboration et la diffusion des supports de communication. L'activité s'est également attachée à favoriser les échanges et la coopération entre ASM afin de construire et d'entretenir un réseau de professionnels de la communication. Les objectifs spécifiques de cette activité étaient les suivants:

- fournir aux ASM des outils et des orientations en faveur d'une communication plus efficace au niveau national/local en utilisant différents types de médias;
- rationaliser et planifier une stratégie commune pour mieux diffuser et utiliser les supports de communication produits pour les activités du CASP.

Processus

Le programme de renforcement de la communication a été structuré autour des principaux éléments livrables en adoptant une approche ascendante. Si au départ seules 7 ASM avaient manifesté leur intérêt pour l'activité, des efforts ont été consentis pour mobiliser davantage de participants, ce qui a permis de porter à 17 le nombre d'ASM participantes, issues de 13 pays. L'activité a rassemblé des professionnels de la communication et des responsables de la surveillance du marché intéressés par les questions de communication. En raison de la diversité du groupe et de l'objectif d'établir une relation plus étroite entre les ASM, la première réunion intermédiaire a été organisée en présentiel, ce qui a permis aux représentants des ASM de se rencontrer et de se mettre en réseau dès le début de l'activité. Deux résultats principaux ont été définis pour cette activité:

- un **document d'orientation** résumant les **«approches communes et les meilleures pratiques en matière de communication dans le cadre du CASP»**.
- **des ateliers et une formation sur des thèmes de communication accompagnés d'extraits vidéo**.

L'élaboration du document d'orientation et des extraits vidéo s'est déroulée en étroite collaboration avec les ASM afin de garantir que les discussions sur les défis et les solutions potentielles sont en phase avec leurs priorités et répondent à leurs besoins. Des ateliers et des tables rondes ont permis aux ASM de décider ensemble des thèmes et du contenu du document d'orientation et des extraits vidéo. Les ASM ayant également souligné la nécessité de mieux comprendre la structure institutionnelle et le travail de leurs collègues dans d'autres pays de l'UE/EEE, et d'échanger des informations à leur sujet, une enquête à l'intention des ASM a été élaborée afin de mieux cerner leurs compétences et leur permettre de mieux se mettre en relation et collaborer sur des thèmes de communication.

RÉSULTATS

Document d'orientation comprenant les résultats de l'enquête à l'intention des ASM

Le document d'orientation recense les possibilités dont bénéficient les ASM de conjuguer leurs efforts de communication afin de renforcer la collaboration entre elles, et entre les ASM et la DG JUST. Il propose plusieurs moyens dont les ASM aux niveaux national et européen peuvent améliorer la qualité et l'efficacité des messages de communication adressés aux consommateurs et aux opérateurs économiques dans le marché unique. Les principales conclusions de l'enquête sont mises en évidence dans le document d'orientation et constituent la base des formes de collaboration proposées pour les campagnes de communication externe.

Extraits vidéo

Des extraits vidéo sur des sujets de communication destinés à aider les ASM à recenser les possibilités de conjuguer les efforts de communication et d'améliorer la qualité et l'efficacité de leurs moyens de communication. Les thèmes abordés comprennent: comment créer de brefs messages d'alerte et d'avertissement, comment partager des expériences de communication, des lignes directrices et des idées de co-marquage, un aperçu des quatre principaux médias sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, YouTube), et un accent particulier sur Instagram.

3.2. Évaluation et gestion des risques

Contexte

La surveillance du marché exige de procéder à une analyse du marché et à une évaluation des risques cohérentes, et la prise en compte des risques émergents revêt une importance particulière à cet égard. Les ASM doivent adopter une approche proactive pour identifier les tendances émergentes et les menaces futures et promouvoir la confiance des consommateurs et une concurrence loyale sur le marché. Afin d'optimiser les ressources, **il est essentiel d'adopter une approche stratégique fondée sur les risques afin que les efforts de surveillance du marché puissent s'axer sur les produits les plus préoccupants en termes de santé et de sécurité.**

Objectifs

Cette activité a complété les activités d'évaluation des risques et de gestion horizontale précédentes en fournissant des outils et des solutions pratiques pour relever les nouveaux défis. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants:

- élaborer un document d'orientation sur les risques émergents dans l'Union européenne et sur la manière d'y faire face;
- développer une méthodologie commune sur la manière d'assurer une évaluation et une gestion efficaces des risques fondées sur les données;

- discuter et élaborer une série d'études de cas fondées sur l'expertise spécifique de l'expert technique et des ASM participant à l'activité.

Processus

L'activité s'est concentrée sur le renforcement des capacités stratégiques des autorités et les a aidées à orienter leurs ressources organisationnelles limitées vers les interventions les plus efficaces. Une approche commune en sept étapes a été élaborée, qui montre comment identifier et quantifier les risques (évaluation des risques) et les hiérarchiser et y faire face (gestion des risques). Sur la base de leurs besoins, les ASM ont décidé de se concentrer sur quatre étapes de cette méthodologie:

- l'identification des risques de marché;
- l'élaboration d'une stratégie;
- l'examen stratégique et la reformulation;
- la planification des mesures d'urgence et la gestion des incidents.

RÉSULTATS

Document d'orientation 1	Document d'orientation sur les risques et les moyens d'identifier et de faire face à ceux qui apparaissent sur le marché européen.
Document d'orientation 2	Document d'orientation proposant une approche commune pour une évaluation et une gestion efficaces des risques fondées sur des données, accompagné d'un ensemble d'outils et de conseils pratiques à l'intention des ASM.
Compilation d'études de cas	Une sélection de quatre études de cas incluses dans le document d'orientation portant sur la prise de décision fondée sur le risque concernant des mesures d'exécution ciblées applicables aux produits dangereux.



3.3. Surveillance du marché en ligne

Contexte

Il est essentiel d'assurer l'intégration des outils et techniques de surveillance du marché en ligne et leur adaptation et aux besoins des autorités afin de garantir une surveillance efficace du marché. Parmi les améliorations clés apportées, le règlement sur la surveillance du marché 2019/1020⁸ fournit aux ASM des outils d'application plus efficaces pour lutter contre les ventes en ligne, tels que les visites mystères (possibilité d'acheter des échantillons de produits sous une fausse identité) et des pouvoirs de fermeture de sites web (possibilité de restreindre ou de bloquer l'accès à des interfaces en ligne).

Objectifs

L'activité a fait le point sur les expériences de surveillance du marché en ligne des ASM et a recueilli à la fois les défis et les meilleures pratiques en vue de compléter les documents d'orientation élaborés dans le cadre des activités CASP précédentes. Les objectifs spécifiques de cette activité étaient les suivants:

- **collecter les premières expériences** et les meilleures pratiques liées aux nouveaux pouvoirs conférés par le règlement (UE) 2019/1020;
- **élaborer un modèle permettant de mieux signaler les produits dangereux** aux signataires de l'engagement sur la sécurité des produits (Pledge);

- **compléter les outils existants** par des manuels pratiques concernant la mise en œuvre à l'intention des ASM;
- **envisager des solutions à des défis communs et aborder les thèmes émergents**, tels que l'envoi direct et l'utilisation de la chaîne de blocs à des fins de surveillance du marché.

Processus

L'activité a été structurée autour de l'élaboration des principaux éléments livrables. À la suite de leur coopération dans le cadre de groupes de mini-projets, les ASM ont recueilli les défis et les bonnes pratiques en lien avec les nouveaux pouvoirs accordés par le règlement (UE) 2019/1020, l'envoi direct et la chaîne de blocs. Un atelier a été organisé afin de présenter et de démontrer l'utilisation de la chaîne de blocs à des fins de surveillance du marché, de présenter plusieurs cas destinés à mettre en évidence les mesures à prendre lorsque des produits sont vendus par envoi direct, et de permettre aux ASM de partager leurs expériences sur l'utilisation des visites mystères et des pouvoirs de fermeture de sites web. Les ressources existantes ont été introduites et de nouveaux outils et de nouvelles techniques ont été présentés au cours des réunions. Enfin, la liste des points à ajouter à l'engagement sur la sécurité des produits a fait l'objet d'une discussion commune et un modèle a été élaboré.

RÉSULTATS

Recueil des premières expériences, des meilleures pratiques et des recommandations relatives au règlement (UE) 2019/1020

Un recueil de précieuses informations sur l'expérience des ASM concernant les nouveaux pouvoirs conférés par le règlement, mettant en lumière les ressources existantes, les outils en ligne, les techniques et les meilleures pratiques permettant de procéder efficacement à des visites mystères et à des fermetures de sites web.

Modèle pour un signalement plus efficace aux signataires de l'engagement sur la sécurité des produits (Pledge)

Un modèle élaboré conjointement par les signataires du Pledge et les ASM afin d'aider ces dernières à communiquer leurs conclusions aux signataires du Pledge de manière plus organisée et plus rationalisée.

Bibliothèque des outils de surveillance du marché en ligne disponibles

Une compilation d'outils destinés à aider les ASM à relever une série de défis liés à la sécurité des produits, notamment des manuels pratiques.



⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex:32019R1020>

3.4. Biens et produits vendus sur les marchés de rue

Contexte

Les marchés de rue sont très répandus en Europe et les barrières à l'entrée sont peu contraignantes, ce qui en fait un choix populaire pour les petits fabricants qui travaillent à domicile. Les opérateurs économiques ne sont donc souvent pas conscients de leurs responsabilités et obligations, ce qui complique la tâche des ASM pour ce qui est de leur fournir des orientations et de contrôler la sécurité des produits. Ces dernières années, les pendents en ligne des marchés de rue traditionnels ont commencé à apparaître et à prospérer. Cette activité horizontale s'est concentrée sur l'élaboration d'une méthode de contrôle plus universelle et sur la promotion d'une prise de conscience générale des risques que présentent les produits vendus sur les marchés de rue.

Objectifs

L'activité s'est attachée à fournir des orientations aux opérateurs économiques vendant des produits sur les marchés de rue et à formuler des orientations à l'intention des ASM concernant l'inspection des produits vendus sur les marchés de rue. Ses objectifs spécifiques étaient les suivants:

- **élaborer une série de messages clés à l'intention des opérateurs économiques;**
- **élaborer une approche coordonnée des contrôles des produits,** comprenant des instructions sur la manière de prendre des décisions sur la base des renseignements recueillis;
- **élaborer des orientations en matière de surveillance et d'exécution** afin d'instaurer une compréhension commune

des bonnes procédures de surveillance du marché et d'assurer une approche cohérente de la surveillance du marché;

- **favoriser la communication** entre les autorités de surveillance du marché et d'autres autorités (autorités chargées des marchés de rue, douanes, autorités de police).

Processus

L'activité poursuivait deux objectifs principaux, à savoir fournir des orientations aux ASM et améliorer la cohérence des actions de surveillance du marché. Etsy, une partie prenante externe, a été invitée à échanger des idées avec les ASM afin d'élaborer une approche commune de l'autorégulation et d'instaurer une compréhension commune en la matière.

Les infographies destinées à sensibiliser les petits fabricants ont été élaborées en collaboration avec des experts en communication, à savoir:

1. identifier le public cible;
2. décider du format et des canaux de communication;
3. sélectionner et adapter les messages à transmettre;
4. concevoir les infographies.

Le document d'orientation sur la manière d'effectuer des contrôles des produits vendus sur les marchés de rue a été élaboré en suivant les trois principales étapes suivantes:

1. identification des difficultés rencontrées lors des contrôles et choix des trois grands défis;
2. collecte des meilleures pratiques pertinentes;
3. création d'une boîte à outils reflétant les bonnes pratiques.

RÉSULTATS

Infographies

Une série d'infographies contenant des messages clés à l'intention des fabricants/importateurs et des distributeurs de produits pour signaler les règles nationales et européennes existantes en matière de conformité des produits.

Document d'orientation sur la manière d'effectuer des contrôles

Une boîte à outils générale, destinée aux ASM et aux autorités chargées des marchés de rue, qui fournit une panoplie d'outils et de conseils pratiques aux ASM sur la manière d'effectuer des contrôles sur les marchés de rue.



4. Conclusions

4.1. Principaux résultats

Au total, 37 autorités de 22 États membres de l'UE / pays de l'EEE ont conjugué leurs efforts de surveillance du marché pour renforcer la sécurité des produits mis sur le marché européen et :

- ont prélevé, sur leurs marchés respectifs, 431 échantillons de produits appartenant à six catégories de produits différentes et les ont envoyés dans des laboratoires accrédités situés dans l'UE et sélectionnés conjointement pour y être testés;
- ont analysé les résultats des tests, évalué conjointement les risques révélés par les tests et décidé des mesures correctives à prendre à l'encontre des produits non conformes qui présentent des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs;
- ont soumis 21 notifications Safety Gate⁹, et 20 autres notifications sont en attente.

- ont corrigé quatre documents d'orientation traitant des principaux thèmes horizontaux liés à la surveillance du marché.

Les informations recueillies dans le cadre des activités du CASP2022 sur les tests de produits et les thèmes liés à la surveillance du marché sont non seulement précieuses pour les ASM, mais aussi directement pertinentes pour les consommateurs et les opérateurs économiques.

Ce rapport fournit une vue d'ensemble de toutes les activités et des résultats du CASP2022. Des informations plus détaillées sont fournies dans des rapports d'activité distincts. En outre, une boîte à outils de communication complète a été produite dans toutes les langues de l'UE. Tous les documents et rapports sont disponibles sur le site web du CAPS¹⁰.



⁹ Selon les résultats rapportés sur la base des informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

¹⁰ Safety Gate: le système d'alerte rapide de l'UE pour les produits non alimentaires dangereux (europa.eu).

4.2. Conclusions générales et enseignements tirés

Activités spécifiques aux produits

L'exercice de définition des priorités effectué avant le lancement du projet a permis d'identifier les catégories de produits qui nécessitent une attention accrue en termes de surveillance du marché sur le marché européen. Au total, 261 produits sur 431 ne respectaient pas au moins une des exigences définies dans les plans de test. Parmi ceux-ci, 40 produits ont été évalués comme présentant un risque grave, 17 un risque élevé, 15 un risque moyen et 61 un risque faible. Les ASM ont pris les mesures nécessaires sur la base de l'évaluation des risques effectuée, et 21 produits au total ont fait l'objet de notifications Safety Gate, les informations pertinentes pouvant ainsi être partagées avec d'autres ASM, les consommateurs et les opérateurs économiques¹¹.

Activités horizontales

Les évolutions du marché, telles que l'essor du commerce électronique et la nature transfrontalière des chaînes d'approvisionnement posent de nouveaux défis en matière de surveillance du marché. Qu'il s'agisse de l'identification des risques émergents, de la surveillance des marchés en ligne ou de la coopération avec de nouveaux types d'opérateurs économiques, les autorités doivent adopter une approche proactive pour relever ces défis. L'adoption et l'intégration de nouveaux outils et de nouvelles techniques dans leur travail sont essentielles pour assurer une surveillance efficace du marché. En plus des discussions sur les défis communs et les meilleures pratiques ainsi que l'élaboration d'approches harmonisées de la surveillance du marché, les activités horizontales se sont également attachées à sensibiliser les parties prenantes et à favoriser la coopération entre les autorités. Les activités se sont systématiquement appuyées sur les connaissances partagées lors des activités précédentes pour permettre une utilisation efficace des outils et des ressources disponibles et aider les autorités à relever de nouveaux défis.

- L'activité de **renforcement de communication** a permis aux ASM de définir une série de besoins et de défis en matière de communication, et de partager les meilleures pratiques, les modèles et les lignes directrices pour des campagnes de communication couronnées de succès. Cette activité a également mis en évidence la nécessité de favoriser les échanges et la coopération entre ASM afin de construire et d'entretenir un réseau de professionnels de la communication.
- L'activité de **évaluation et de gestion des risques** a permis d'élaborer une approche commune fondée sur les risques visant à identifier les risques émergents et à optimiser les ressources en axant les efforts vers les produits les plus préoccupants en termes de santé et de sécurité. Cette activité a souligné la nécessité de procéder à une analyse du marché et à une évaluation des risques cohérentes afin d'identifier, de hiérarchiser et de relever de manière proactive les défis qui se font jour.
- L'activité de **surveillance du marché en ligne** a complété la bibliothèque des outils et des ressources disponibles et aide les ASM à identifier et à atténuer les risques liés à la sécurité des produits en ligne. Cette activité s'est également attachée à dispenser des orientations supplémentaires concernant l'utilisation des nouveaux pouvoirs de surveillance du marché conférés par le règlement (UE) 2019/1020 et a aidé les ASM à rationaliser le processus de notification aux signataires de

l'engagement sur la sécurité des produits. L'activité a montré que, même si des défis subsistent, les ASM utilisent en toute confiance les outils et les ressources à leur disposition pour relever les défis que pose la surveillance du marché en ligne.

- L'activité portant sur les **biens et produits vendus sur les marchés de rue** a mis en exergue l'importance de trouver des moyens de surveiller et de contrôler efficacement les produits vendus par de petits fabricants qui travaillent à domicile sur les marchés de rue ou sur les marchés en ligne. Cette activité a rédigé des documents d'information à l'intention des parties prenantes concernées et a dispensé des conseils aux ASM sur la manière d'aborder la surveillance du marché dans ce segment spécifique.

Enseignements tirés

- **Exercice conjoint d'évaluation des risques.** La réalisation des exercices d'évaluation des risques sur les produits échantillonnés dans le cadre des activités spécifiques à un produit a constitué des occasions pratiques uniques d'harmoniser les pratiques utilisées par les différentes ASM chargées de mener des activités de surveillance du marché sur des produits qui ne répondaient pas aux exigences.
- **Des plans de test complexes.** Lorsque la définition du plan de test s'avère particulièrement complexe (par exemple, lorsqu'il n'existe pas de normes directement applicables au produit), il peut être utile d'inviter les laboratoires intéressés à discuter des méthodes de test avec les participants et l'expert technique avant de procéder à une sélection.
- **Tendances et risques émergents.** Les ASM doivent constamment s'adapter à l'évolution du marché et des comportements des consommateurs. Il est essentiel d'utiliser les pouvoirs législatifs et les outils disponibles pour répondre aux risques croissants et garantir la sécurité des produits. En l'absence de procédures ou d'expertise, les ASM doivent trouver des moyens d'appliquer de nouveaux outils et les orientations existantes pour acquérir de l'expérience.
- **Mettre l'accent sur la collaboration et le partage d'expérience.** Les activités horizontales ont mis en évidence la nécessité d'instaurer une collaboration étroite entre les ASM pour garantir une approche harmonisée de la surveillance du marché, de l'évaluation des risques et des efforts de communication. Le partage des défis et des expériences restantes permet aux ASM d'utiliser plus efficacement les outils et les supports disponibles destinés à leur faciliter la tâche.

¹¹ Les résultats rapportés sont basés sur les informations disponibles au 14/04/2023 telles que fournies par les ASM.

4.3. Recommandations

Pour les consommateurs

- **Surveillez le Safety Gate.** Le système Safety Gate doit être régulièrement consulté, car il contient des informations importantes sur les produits présentant des problèmes de sécurité qui ont été rappelés et interdits. Tout problème de sécurité identifié doit toujours être signalé à l'autorité compétente.
- **Achetez des produits sur des canaux de vente au détail dignes de confiance.** Achetez vos produits auprès de détaillants fiables qui peuvent vous aider à résoudre tout problème ou question de sécurité lié à votre achat. Les consommateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils achètent sur les places de marché en ligne, en particulier si les vendeurs ne sont pas situés dans l'Union européenne.
- **Avertissements, marquages et instructions.** Portez une attention particulière aux avertissements et marquages qui accompagnent le produit. Lisez attentivement les instructions pour assurer une utilisation sûre du produit. Celles-ci doivent être disponibles dans la ou les langue(s) nationale(s) du pays de vente.
- **Vérifiez que les produits portent le nom et l'adresse physique d'une personne morale établie dans l'Union européenne.**

Pour les autorités européennes et nationales

- **Maintenez les secteurs concernés sous surveillance.** Les résultats des campagnes de tests menées dans toutes les activités du projet CASP2022 ont montré que certains secteurs devraient être maintenus sous surveillance par les ASM. Des tests et des contrôles documentaires réguliers peuvent réduire le nombre de produits dangereux présents sur le marché.
- **Investissez-vous dans l'élaboration et l'amélioration des normes.** Les ASM et la Commission européenne doivent collaborer avec les comités compétents des organisations européennes de normalisation afin de contribuer à l'élaboration ou à l'amélioration des normes. Les résultats des tests réalisés par les différents ASM ou au cours des activités coordonnées peuvent s'avérer utiles pour les travaux de normalisation.

Pour les opérateurs économiques

- Soyez conscient de vos **obligations en vertu de la législation applicable.** Les opérateurs économiques sont responsables de la sécurité des produits qu'ils mettent sur le marché unique européen. Avant de mettre un produit sur le marché, prenez connaissance de toutes exigences légales applicables.
- **Avertissements, marquages et instructions.** Portez une attention particulière aux avertissements, aux marquages et aux instructions qui accompagnent les produits, car ils fournissent des informations essentielles à leur sujet et sur leur sécurité d'utilisation. Ceux-ci doivent être clairs, exhaustifs et disponibles dans la ou les langue(s) nationale(s) du pays de vente. Des informations, telles que le nom et "adresse du fabricant ou de l'importateur et les coordonnées de la personne de contact appropriée dans l'UE, facilitent l'identification du produit.
- **Connaissez votre fournisseur.** Évaluer, vérifiez et authentifiez soigneusement l'identité des fournisseurs avec lesquels vous traitez.
- **Rappels.** Communiquez clairement avec les consommateurs sur la façon dont ils recevront des informations sur les éventuelles mesures de rappel. Rendez les avis de rappel clairs et accessibles, et indiquez toujours les risques posés par le produit. Surveillez régulièrement l'impact d'un rappel et ajustez la stratégie en conséquence.
- **Signalez les incidents à l'autorité compétente.** Lorsqu'un produit présente un risque pour la sécurité, les opérateurs économiques ont l'obligation légale d'en informer immédiatement l'autorité nationale compétente de l'État membre dans lequel le produit a été commercialisé. L'une des méthodes de notification consiste à utiliser le Product Safety Business Alert Gateway.



COMMISSION EUROPÉENNE

Directorate-General for Justice and Consumers
Directorate Consumers
Unit E.4 Product Safety and Rapid Alert System
Email: JUST-RAPEX@ec.europa.eu

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

© Union européenne, 2023.

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en oeuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39). Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr



Office des publications
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023
PDF ISBN 978-92-68-03713-3 doi:10.2838/729475 DS-04-23-519-FR-N